

CERTIFICAT MÉDICAL

- Pour les mineurs

D'une manière générale, il n'y a **plus d'obligation de fournir un certificat médical** (à l'exception des adhérents en compétition qui devront en fournir un chaque saison).

Pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence, le mineur et son représentant légal **doivent remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation** (ci-joint en annexe).

Si une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de licence nécessite la production d'un certificat médical, datant de moins de six mois et attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive ou de la discipline concernée.

Dans ce cas, pour les licenciés qui font de la compétition et quel que soit leur niveau, ce certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition.

- Pour les majeurs

Le certificat médical est obligatoire pour la création d'une licence à la FFGym.

Le certificat médical établit l'absence de contre-indication à la pratique du sport (en général) ou d'une discipline gymnique en particulier.

S'il est établi pour la pratique du sport, il est valable quelle que soit la discipline pratiquée.

Le certificat médical doit dater de moins d'un an au moment de la demande de licence.

L'obligation de présenter un certificat médical lors de la demande de licence est exigée tous les 3 ans.

Il n'est plus obligatoire de demander les deux années suivant de la délivrance d'une licence accompagnée d'un certificat médical, le questionnaire de santé à donner au club l'attestation, en lieu et place du certificat médical.

Cette mesure concerne uniquement les licenciés majeurs qui ont conservé leur licence à la Fédération sans année d'interruption.

Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération (voir en annexe).

Attention : le questionnaire de santé des licenciés majeurs est différent de celui des mineurs.

En résumé :

Saison 2024/2025 Certificat médical

Saison 2025/2026 Questionnaire + attestation (pour les mineurs en compétition, certificat médical obligatoire)

Saison 2026/2027 | Questionnaire + attestation (pour les mineurs en compétition, certificat médical obligatoire)

Saison 2027/2028 Certificat médical

DÉCHARGES DE RESPONSABILITÉ

Je soussigné(e), _____ autorise (nom prénom de l'adhérent) _____ à :

⇒ **Rentrer seul(e) à notre domicile après les entraînements**

☐ J'accepte

☐ Je refuse

⇒ **Être transporté(e) sur les lieux de compétitions ou lors des sorties organisées par le club, soit par une personne du club, un parent ou un transport collectif**

☐ J'accepte

☐ Je refuse

⇒ **Être pris en photo ou filmé lors des activités de gymnastique et que cela puisse apparaître sur le site internet du club, page Facebook du club, dans la presse ou sur des panneaux d'affichage lors des manifestations**

☐ J'accepte

☐ Je refuse

De ce fait, je décharge l'association Trampo Gym Acro La Naborienne, ses entraîneurs et ses dirigeants de toutes responsabilités.

Signature :

